



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

personnel

Question écrite n° 116307

Texte de la question

M. Michel Zumkeller attire l'attention de M. le ministre délégué au tourisme sur la politique menée en faveur des personnes handicapées. Il souhaite connaître les actions menées dans son ministère, pour permettre une meilleure accessibilité aux locaux et une meilleure adaptabilité des postes de travail.

Texte de la réponse

Le ministre délégué au tourisme est particulièrement sensible à l'accueil des personnes handicapées. C'est pourquoi il a souhaité que les locaux de son administration soient les plus accessibles possibles. Ainsi, lors de la recherche d'un nouveau site pour son administration centrale en 2004, il a souhaité que les bureaux retenus permettent le meilleur accès possible aux personnes handicapées. Depuis janvier 2005, l'administration centrale de son département ministériel et les organismes associés sont installés dans la maison du tourisme, 23, place de Catalogne, à Paris. Cet immeuble est équipé pour recevoir les personnes présentant les quatre handicaps majeurs. À titre d'exemple, des toilettes adaptées ont été installées, les boutons de commande des ascenseurs sont en Braille et placées à hauteur des personnes en fauteuil roulant, et un message sonore y est diffusé pour les personnes souffrant de problèmes de vision. Le ministre délégué au tourisme encourage également ses services régionaux, lors de leurs éventuels changements de locaux, à choisir des bureaux adaptés. De même, tout recrutement de personnes handicapées fait l'objet d'une étude pour l'organisation du poste de travail et l'acquisition des équipements nécessaires.

Données clés

Auteur : [M. Michel Zumkeller](#)

Circonscription : Territoire-de-Belfort (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 116307

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : tourisme

Ministère attributaire : tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 janvier 2007, page 512

Réponse publiée le : 8 mai 2007, page 4334